

Devenez AESH !



La Ville d'Arcueil recrute des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) pour l'ensemble de ses écoles.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap et peuvent intervenir auprès d'un ou de plusieurs élèves (*aide individuelle, mutualisée ou accompagnement collectif*).

L'accompagnant doit permettre à l'élève de renforcer (ou d'acquérir) son autonomie dans les apprentissages durant le temps scolaire, d'accéder à l'école et aux savoirs, de participer aux activités de la classe et de l'école (maternelle/élémentaire) ou de l'établissement (collège/lycée). Il peut intervenir de la toute petite section à la deuxième année de BTS, au sein d'un pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL). Le pôle inclusif a pour objectif d'identifier les besoins des élèves et de mettre en œuvre les réponses appropriées au niveau de la classe, mais aussi de l'école et ou de l'établissement scolaire.

Les accompagnants bénéficient de plusieurs modalités de formation tant pour les nouvellement recrutés (formation initiale) que pour les personnels en poste (formation continue).

Ce contrat de 24h dans les écoles pourra être complété par un contrat d'animateur·rice les mercredis et vacances scolaires dans les accueils de loisirs de la ville.



📄 Pour candidater comme AESH : recrutement.ac-creteil.fr/acloe/do/candidat

📄 Pour candidater comme animateur.trice : recrutement@mairie-arcueil.fr

Lien utile

[Plus d'informations](#) www.ac-creteil.fr

Sur le même sujet

Education

Écoles et accueils de loisirs